



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERAL

A/41/132

S/17785

4 février 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre qui vous est adressée par M. Farouk Al-Sharaa', ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, concernant l'acte de piraterie commis par Israël contre un avion civil de la Jamhuriya arabe libyenne transportant une délégation officielle syrienne dirigée par M. Abdallah Al-Ahmar, secrétaire général adjoint du Parti Baas arabe socialiste.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

I, l'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Dia-Allah EL-PATTAL

ANNEXE

Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe
syrienne

Je voudrais vous informer de l'acte de piraterie aérienne commis par deux avions militaires israéliens dans l'espace aérien international, au-dessus de la mer Méditerranée, contre un avion civil libyen transportant une délégation politique officielle syrienne de retour d'une visite officielle en Jamahiriya arabe libyenne.

Le 4 février 1986, à 8 h 54 TU, un avion libyen civil et privé de type G2, immatriculé LN 777 (5-ADDR NDAB), a quitté l'aéroport international de Tripoli (Libye) avec à son bord une délégation officielle syrienne conduite par M. Abdallah El-Ahmar, secrétaire général adjoint du Parti Baas arabe socialiste.

A 11 h 01, alors que l'avion était dans l'espace aérien international, au-dessus de la mer Méditerranée, le commandant de bord a informé la tour de contrôle de l'aéroport de Chypre que deux avions militaires israéliens avaient intercepté son appareil et lui demandaient de les suivre. A 11 h 03, soit deux minutes après cette communication, l'aéroport de Chypre a perdu contact avec l'avion.

En vous communiquant ces informations, je voudrais appeler votre attention sur la gravité de cet acte terroriste qui porte atteinte à la sécurité et à la sûreté du transport civil dans l'espace aérien international, et sur ses dangereuses conséquences. Je demande que soient prises toutes dispositions et les mesures nécessaires pour savoir ce qu'il est advenu de l'avion en question, de ses passagers et de son équipage, et pour garantir leur sécurité. La Syrie considère qu'Israël porte l'entière responsabilité de cet acte de piraterie et vous prie d'informer le Président et les membres du Conseil de sécurité de cette violation flagrante des règles du droit international et des conventions internationales qui garantissent la liberté et la sécurité de la navigation aérienne.

En attendant d'être informé des dispositions que vous prendrez en la matière, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République arabe syrienne,

(Signé) Farouk AL-SHARAA'